

# 01 L'ASSOCIATION



## PRÉSENTATION

•••• Les Restos du Cœur sont une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis le 7 février 1992 sous le nom officiel "Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur". Elle a pour but "d'aider et d'apporter assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes."

Journal officiel, 13 novembre 1985 modifié le 07 novembre 1990.

Depuis la création de l'association par Coluche en 1985, des dizaines de milliers de bénévoles des Restos du Cœur luttent contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes. Durant la 1<sup>ère</sup> campagne, les Restos ont servi 8,5 millions de repas.

**8,8** millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Soit plus de **14%** de la population

Source : INSEE, septembre 2016.

**En 2016-2017, ce sont près de 136 millions de repas qui ont été distribués à près de 900 000 personnes en hiver et à plus de 400 000 durant l'été 2016.**

L'aide alimentaire permet d'apporter une aide d'urgence mais représente surtout le point de contact privilégié pour favoriser l'inclusion sociale des plus démunis et les accompagner

vers la réinsertion. Le lien de confiance tissé par les bénévoles et leur engagement pour venir en aide aux personnes accueillies permet d'identifier leurs besoins et de proposer des solutions pour y répondre : ateliers et jardins d'insertion, accès au logement et hébergements d'urgence, maraudes, camions et points repas chauds, Restos Bébé du Cœur, départs en vacances, accès à la culture et aux loisirs, ateliers d'accompagnement scolaire et de lutte contre l'illettrisme, initiation à l'informatique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel... Sous l'impulsion de l'Association Nationale, les **118 Associations Départementales** coordonnent sur le terrain les actions d'aide à la personne pour accompagner tous ceux qui en ont besoin et fournissent une aide alimentaire dans **2 085 centres d'activités**.

# HISTORIQUE

1985-86

Septembre 1985, Coluche crée les Restos du Cœur. Plus de 5 000 bénévoles distribuent 8,5 millions de repas durant l'hiver. Coluche réclame l'ouverture des stocks européens à Strasbourg. Jean-Jacques Goldman crée la Chanson des Restos.

1987

Malgré la disparition de Coluche, une deuxième campagne s'organise : en province, des Associations Départementales, en lien avec l'Association Nationale, se créent, portant les nom et logo des Restos du Cœur. Répondant à la demande de Coluche, l'Europe ouvre enfin ses surplus aux associations fournissant l'aide alimentaire (PEAD).

1989-90

Premier concert des Enfoirés. De nouvelles structures apparaissent pour accompagner les personnes accueillies dans leur parcours d'insertion : les Camions du Cœur, les Relais du Cœur, les Toits du Cœur, les Jardins et Ateliers du Cœur...

1988-89

Les centres Restos décident de rester ouverts après l'hiver pour apporter une aide et une écoute aux populations les plus fragiles : les campagnes d'été sont nées. Le Parlement français vote à l'unanimité la "Loi Coluche".

1990-94

Ouverture des premiers Restos Bébé du Cœur. L'été, une aide alimentaire est fournie à ceux qui n'ont aucune ressource. Celle-ci représente environ 15% de ce qui est distribué pendant l'hiver.

1995-97

Inauguration de la Péniche du Cœur à Paris : un hébergement d'urgence, un répit pour les SDF. Premiers ateliers CLÉ (Communication, Lecture, Écriture) pour lutter contre l'illettrisme.

2003

Très forte mobilisation des bénévoles pour sauver la loi Coluche, remise en cause en août 2003 lors de l'examen de la loi sur le mécénat. La Loi Coluche 2 accorde une réduction d'impôt encore plus élevée : 75%.

2005

Les Restos, inquiets des incertitudes qui pèsent sur l'aide européenne (PEAD), interpellent le ministère de l'Agriculture et le Parlement européen pour demander son maintien. Le budget du PEAD est sauvé jusqu'à 2006 et des solutions compensatoires sont à l'étude. Les Restos du Cœur ont vingt ans, et servent désormais 75 millions de repas. La première collecte nationale est organisée. Les Restos du Cœur, aux côtés de l'Abbé Pierre, se battent et obtiennent le sauvetage de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose aux municipalités de construire au moins 20% de logements sociaux dans leur commune.

2006

Les Restos du Cœur poursuivent leur politique d'amélioration des équilibres nutritionnels et augmentent la part de fruits et de légumes frais. L'association interpelle les candidats à la présidentielle pour qu'ils intègrent le Droit Au Logement Opposable dans leur programme (DALO), loi qui sera votée en janvier 2007.

2007

Face à la flambée des prix des matières premières alimentaires, l'Europe et la France accèdent à la demande des Restos d'accroître le budget du PEAD et de l'aide nationale. Aux côtés du monde associatif, les Restos participent à l'élaboration des 100 mesures prioritaires pour une nouvelle politique publique des personnes sans abri et mal logées. En octobre 2007, à l'issue de la mobilisation de toutes les associations, le Président de la République réaffirme devant le Conseil économique et social le principe de l'accueil humanitaire inconditionnel.

2008

Au cours de la crise économique et financière, les Restos font face à un accroissement sans précédent du nombre de personnes à aider (+15%) et servent 100 millions de repas.

2009

En janvier 2009, une convention cadre de trois ans signée avec le ministère de l'Emploi permet de sauver et de développer l'emploi de 1 500 contrats aidés dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). En juin 2009, la Cour des Comptes publie son second rapport sur les Restos : les conclusions sont, comme en 2003, extrêmement favorables pour la gestion et les actions menées par l'association.

2011

Au cœur d'une crise économique qui dure et qui amène un nombre de personnes croissant dans les centres des Restos (+25% au cumul des 3 dernières années), l'association s'engage pour défendre et obtenir le maintien des financements des contrats aidés. Face à la volonté d'une minorité de blocage d'empêcher le maintien du PEAD, les Restos défendent farouchement le principe de sécurité alimentaire en Europe.

2012

Grâce à une forte mobilisation associative, les ministres européens de l'Agriculture trouvent un accord pour maintenir le PEAD en 2012 et 2013, une première étape vers sa survie après 2014. Les Restos, à leur manière et fidèles à l'indépendance politique qui les caractérise depuis leur création, font entendre la voix de ceux que l'on n'entend pas en interpellant les candidats à l'élection présidentielle de 2012 pour qu'ils s'engagent en faveur de réformes sociales ambitieuses. Mobilisation pour sauver la loi Coluche. Certains parlementaires voulaient réduire le niveau de déductibilité des dons faits aux associations.

2010

Les Restos demandent la sanctuarisation des lieux d'aide humanitaire et obtiennent qu'aucun bénévole ne puisse être inquiété pour avoir aidé de façon désintéressée une personne en difficulté.

2013

Après 3 années de mobilisation, l'Europe entend l'appel des associations et vote un nouveau fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), néanmoins doté d'un budget insuffisant pour permettre aux ONG de faire face à l'aggravation de la pauvreté. C'est toutefois une victoire collective et un soulagement pour 18 millions d'Européens démunis. Dans un contexte de crise persistante, et de raréfaction budgétaire, les Restos se sont fait le témoin de la situation et ont sensibilisé l'ensemble de la classe politique au rôle de l'aide alimentaire dans l'inclusion sociale des plus démunis. Cela a déclenché des signes forts, comme le soutien massif du Parlement, confirmant l'engagement du Sénat et pour la première année celui du président de l'Assemblée Nationale.

2014

Après plusieurs mois de négociations, le ministre de l'Agriculture, venu participer à l'ouverture de la 29<sup>e</sup> campagne, annonçait la mise en place d'une exonération fiscale pour les dons du secteur laitier dès janvier 2014. Signature du pacte national anti-gaspillage qui répond à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025.

2015

Le combat des Restos pour l'élargissement des dispositifs fiscaux en faveur des dons agricoles se poursuit et aboutit à de nouveaux résultats. L'encouragement fiscal mis en place sur les dons de lait est élargi à la filière de l'œuf (annoncé fin décembre 2014) et la transformation des fruits et légumes retirés du marché est facilitée. Les Restos ont participé tout au long de l'année aux différents débats parlementaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Parce que le bénévolat est la première ressource de l'association, les Restos ont œuvré tout au long de l'année pour obtenir des pouvoirs publics une meilleure reconnaissance de leur modèle bénévole. L'année 2015 est bien sûr marquée par les 30 ans de la création des Restos du Cœur et de "la petite idée" de Coluche : 30 ans de solidarité, 30 ans de générosité et 30 ans d'actions concrètes en faveur des plus démunis. L'année 2015 est l'occasion de réaffirmer ces valeurs.

2016

L'élargissement du dispositif fiscal en faveur des dons agricoles aux fruits et légumes transformés (compotes, flocons de pommes de terre...) est mis en place au cours de l'année. La loi obligeant les grandes surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> à conclure une convention avec les associations d'aide alimentaire habilitées est promulguée le 11 février. Pendant toute cette année, les Restos ont participé aux travaux visant à établir une convention de don type. L'association a aussi été retenue pour siéger au sein de la plateforme lancée par la Commission Européenne pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

2017

Les Restos interpellent les candidats à l'élection présidentielle pour obtenir un engagement clair sur le maintien après 2020 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis, sur l'indépendance des associations et sur la nécessité de mettre la lutte contre la pauvreté au cœur des préoccupations du Gouvernement. L'association s'implique fortement dans les Etats Généraux de l'Alimentation pour porter la voix de l'aide alimentaire.

\* La Loi Coluche permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les dons faits aux associations.

# LA CHARTE NATIONALE D'ENGAGEMENT DES RESTOS DU CŒUR

Depuis leur création par Coluche en 1985, les Restos du Cœur poursuivent une mission fondamentale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes en France métropolitaine, en apportant aide et assistance aux personnes démunies en priorité, et plus largement à toutes celles qui en éprouvent le besoin.

## UNE MISSION D'ACTION ET D'ALERTE

• • • Les Restos du Cœur assurent une aide alimentaire, renforcée en période d'hiver, et s'engagent bien au-delà à proposer une aide à la personne et à accompagner celle-ci sur la durée et tout au long de l'année.

La mission globale de l'association, portée par des initiatives bénévoles, inclut l'aide alimentaire gratuite et l'accompagnement social, l'insertion socio-professionnelle, le retour ou le maintien dans le logement, allant de l'hébergement d'urgence à une location stable, l'aide aux gens de la rue, l'accès aux droits, l'accompagnement scolaire et la lutte contre l'illettrisme, l'aide à la gestion budgétaire, le microcrédit, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, outils de lutte contre l'exclusion, ou toute initiative non énumérée ci-dessus mais pouvant contribuer, à titre expérimental ou de façon plus générale, aux objectifs des Restos. Cette mission est menée dans le cadre d'un **accueil inconditionnel**, fondée sur la seule notion de nécessité de recevoir l'aide proposée. Si, pour des raisons économiques, les Restos doivent établir un ordre de priorité, celui-ci ne sera fondé que sur les critères de ressources et d'urgence sociale.

Ce travail peut être réalisé uniquement par l'association ou en liaison avec d'autres associations humanitaires, dans le respect de l'indépendance associative et de la maîtrise des actions et de la parole des Restos.

Le modèle ainsi développé par les Restos du Cœur est celui de l'inclusion sociale, de la solidarité envers les plus démunis, les différentes initiatives ayant un effet de synergie. Les Restos du Cœur s'engagent également à témoigner auprès des pouvoirs publics et de l'opinion

publique sur l'état des besoins des plus démunis, visant à contribuer à la mise en place de politiques cohérentes ou à défendre les dispositifs efficaces si ceux-ci sont menacés. En d'autres termes, l'association commence par développer des actions et faire des propositions, pour témoigner et alerter sur une situation inacceptable avec d'autant plus de force et de légitimité qu'elle a agi avant de dénoncer.

## NOS CONTRAINTES ET NOS ATOUTS

• • • Les Restos du Cœur sont conscients des contraintes auxquelles ils font face, à savoir **la raréfaction des ressources financières, humaines et logistiques** eu égard aux besoins toujours plus importants de la population, le risque toujours présent de **la diminution des aides publiques ou la remise en cause des règles fiscales**.

Notre action et ses modalités de mise en œuvre nous ont permis de développer une confiance à plusieurs niveaux :

- **Confiance de la population**, à l'image de l'initiateur de l'association, Coluche, entretenue par l'implication régulière des "Enfoirés", par notre fidélité à notre éthique et nos objectifs, ainsi que par les réalisations exemplaires de nos équipes ;
- **Confiance des pouvoirs publics**, entretenue par une implantation de terrain, la continuité et l'efficacité de nos actions, la présence active de nos bénévoles ;
- **Confiance des donateurs** entretenue par un positionnement non partisan et une approche pragmatique (expérimentations de terrain) et économe (qualité de la gestion) ; confiance des hommes et femmes bénévoles prêts à donner de leur temps sur la durée et assumer les responsabilités qui leur sont confiées ;
- **Confiance des personnes accueillies**.

## NOTRE ORGANISATION

• • • Notre organisation repose d'abord sur l'engagement éthique de bénévoles et sur la conciliation des exigences d'efficacité et de proximité des services proposés.

**Une charte fixe clairement les engagements auxquels souscrivent les bénévoles** dont le rôle est prééminent dans l'association afin de garantir son exemplarité. Outre leur engagement sur la nature et le périmètre de leur contribution, comme sur la rigueur de leur action, placée sous le signe de la convivialité et de l'esprit d'équipe, ils s'engagent au respect et à la solidarité avec les personnes démunies, renoncent à tout profit direct ou indirect, et affirment leur **indépendance complète à l'égard du politique et du religieux** ainsi que le respect de la confidentialité et leur adhésion aux directives nationales et départementales. Chaque bénévole exerce sa mission dans l'unique but de **contribuer au mieux à la réalisation des missions sociales** et au parfait fonctionnement de l'association : dans cet esprit, personne n'est propriétaire de sa fonction. En outre, l'exposition médiatique importante dont bénéficient les Restos ne doit en aucun cas être utilisée à des fins personnelles, mais exclusivement réservée à la réalisation de nos missions.

L'existence et la vitalité d'Associations Départementales au plus près de la population, confèrent aux Restos du Cœur une proximité indispensable ; elles profitent des apports financiers, de la logistique et des expertises de l'Association Nationale à laquelle elles sont liées par un contrat d'agrément porteur d'un certain nombre de droits et d'obligations. Le dynamisme de notre fonctionnement **résulte d'une complémentarité et d'un respect mutuel entre salariés et bénévoles**, dont les rôles et res-

ponsabilités sont clairement définis, avec un objectif permanent de développement du professionnalisme et de l'efficacité des services. Par ailleurs, la cohérence dans les actions mais aussi dans les structures mises en place n'en est pas moins indispensable pour articuler les efforts des différents services : structures "verticales" d'un côté (l'échelon national, les antennes nationales situées en région, les départements et les centres) et les structures "horizontales" de l'autre (missions sociales, approvisionnements, services supports, etc.).

**Cette articulation est essentielle pour la mise en œuvre optimale des projets** et l'affectation des ressources financières disponibles aux projets les plus adaptés à la mission, nécessitant une programmation et une circulation de l'information ascendante et descendante. Cette stratégie globale et permanente est précisée et complétée par des plans d'action annuels, élaborés par les instances nationales dans un cadre triennal (Projet Associatif National voir page 12) et déclinés au niveau départemental (Projet Associatif Départemental), **fixant de façon claire les objectifs prioritaires dans le temps ainsi que les moyens mis en œuvre pour leur réalisation**.

Sans chercher à devenir une "institution", ce fonctionnement et cette planification ont pour but de **garantir la pérennité et l'efficacité de l'action des Restos**, tant que celle-ci semble nécessaire pour rendre notre société moins dure pour les plus fragiles de nos concitoyens.



# LE PROJET ASSOCIATIF NATIONAL TRIENNAL

# 2015

Une orientation encore plus en proximité avec les centres, dans un contexte de croissance des besoins des accueillis et de stabilisation de nos ressources financières a conduit l'Assemblée Générale d'octobre 2015 à voter le Projet Associatif National 2015-2018. **Le Projet Associatif National rappelle que l'aide à la personne est la mission principale des Restos.** Elle commence par l'aide alimentaire et se poursuit en orientant systématiquement vers les autres formes d'aides, et en particulier l'accès aux droits. Il s'agit d'accueillir, écouter, orienter, accompagner.

## MISSIONS SOCIALES

- 1 • **Mieux connaître les personnes accueillies pour mieux les aider et mieux les accompagner.** Adapter nos formes d'action pour aller davantage vers les populations qui en ont le plus besoin (secteur rural, milieux isolés, populations vivant dans la rue, migrants...) et développer de nouvelles activités en réponse aux besoins exprimés.
- 2 • Systématiser dans chaque centre d'activité le projet "**une personne bien accueillie et bien accompagnée**", en amplifiant l'amélioration des conditions d'accueil, dans un souci d'économie de moyens et de rationalisation des espaces utilisés, en diversifiant le bénévolat et les horaires d'ouverture et en poursuivant l'intégration de toutes les activités d'inclusion sociale.
- 3 • Poursuivre l'adaptation de l'aide alimentaire et de nos barèmes ainsi que la diversification, dans le **maintien des équilibres nutritionnels et de la sécurité alimentaire.** Dans le même temps, amplifier la substitution et développer la lutte contre le gaspillage.
- 4 • Mettre en œuvre le "modèle Restos" (social et économique) en matière d'insertion et faire évoluer les structures (chantiers, centres d'hébergement) en **renforçant l'accompagnement des accueillis et le bénévolat mais aussi en intensifiant la recherche de conventions cadres et de partenariats.**

## ORGANISATION ET RELATIONS TERRAIN

- 5 • **Décliner dans chaque Association Départementale un projet associatif Restos.** Prenant en compte les capacités locales afin d'adapter l'aide développée aux besoins et à la situation du territoire, tout en recherchant les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de ce plan.
- 6 • **Innover et chercher de nouvelles ressources,** tout en préservant la confiance des donateurs, des légataires, des partenaires, des collectivités et des Enfoirés, afin de conserver les moyens de notre action.
- 7 • **Maintenir les principes d'une gestion rigoureuse** au service des missions sociales en développant l'informatisation, en optimisant la chaîne logistique et en achevant la mise en place du dialogue de gestion.
- 8 • **Développer une communication** interne diffusée vers l'intégralité des 71 000 bénévoles et mieux intégrer leurs réactions et leurs suggestions. Fournir l'appui technique nécessaire au terrain indépendamment des questions de localisation.

## MESSAGES

- 9 • **Promouvoir les valeurs et le modèle Restos :** accueil inconditionnel, gratuité de l'aide, refus de la stigmatisation des personnes accueillies, solidarité. Utiliser tous les moyens médiatiques à cette seule fin et participer aux instances et groupes de travail qui y contribuent, dans le respect de l'indépendance et de la liberté de ton et d'action de l'association.
- 10 • **Démontrer le rôle joué par l'association dans la sauvegarde du tissu social et l'effet multiplicateur de son action** au regard des financements publics. Éviter la mutualisation contrainte, tout en développant les coopérations efficaces et volontaires avec les autres réseaux.
- 11 • **Poursuivre et amplifier le travail collectif dans le domaine de l'aide alimentaire** française et défendre les sujets majeurs de la période sur cette question : lutte contre le gaspillage, rationalisation du FEAD, encouragement et systématisation à toutes les filières des dons agricoles, clarifications sanitaires et fiscales pour les dons en nature.
- 12 • **Défendre le bénévolat et l'encourager.** Promouvoir l'engagement civique sous toutes ses formes et en faveur de toutes les catégories de la population. Faire adopter le principe d'un choc de simplification pour la vie associative.

# 2018



# FONCTIONNEMENT

## L'ASSOCIATION NATIONALE

• • • • Une **Assemblée Générale (AG) d'environ 400 membres**, au sein de laquelle siègent au moins deux membres de chacune des 118 Associations Départementales (AD), se réunit une fois par an pour approuver les comptes, le rapport moral, élire le nouveau Conseil d'Administration national (CA) et voter le Projet Associatif National. Le CA désigne un Bureau comprenant 8 membres élus dont le président, le trésorier et le secrétaire général.

Le Conseil d'Administration national, qui se réunit une fois par mois, définit la politique des Restos, que le Bureau élu met en œuvre avec l'aide d'une équipe de bénévoles et de salariés. L'Association Nationale regroupe un certain nombre d'activités centralisées et par ailleurs accompagne les Associations Départementales et les centres d'activités dans la réalisation de leurs missions sociales dans le cadre d'un contrat d'agrément.

### Elle assure 5 fonctions principales :

- La communication institutionnelle et les relations avec

les institutions publiques, garantes d'une cohérence des Messages des Restos,

- La recherche de fonds, incluant les dons, legs et autres libéralités, les produits des Enfoirés, les mécénats et partenariats entreprises, les subventions institutionnelles et l'autorisation de tenue de manifestations locales,

- Les moyens généraux incluant :

- La conduite de la politique informatique des Restos et le déploiement des systèmes d'information dans les départements et les centres.

- La gestion des ressources humaines salariées et bénévoles du siège et des antennes délocalisées.

- Un appui technique à l'optimisation de la politique de gestion des locaux.

## LES ANTENNES

• • • • Afin de maintenir des liens étroits entre le siège national et les régions, onze antennes nationales se répartissent géographiquement les interventions auprès

des Associations Départementales. Elles participent à la mise en œuvre des messages et de la politique de l'Association Nationale et ont un rôle clef dans l'animation de la vie associative.

**Les antennes informent, sensibilisent, observent et transmettent les suggestions des départements.**

## LES 118 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

• • • • Présentes sur tout le territoire, les Associations Départementales sont autonomes juridiquement. L'Assemblée Générale départementale (AG) est constituée des bénévoles du département. Elle élit un Conseil d'Administration, un bureau, un président. Les Associations Départementales sont cependant liées à l'Association Nationale par un contrat d'agrément qui définit leurs droits et obligations. Ces 118 associations gèrent, animent et coordonnent sur le terrain l'aide alimentaire et les multiples activités qui contribuent à la réinsertion.

**C'est un travail au quotidien que chacune d'entre elles assure avec conviction et efficacité grâce aux dizaines de milliers de bénévoles.**

À l'écoute de toutes les formes d'exclusion, elles apportent des propositions et de nouvelles initiatives contribuant à aider ceux que les Restos accueillent.

## LES 2 085 CENTRES D'ACTIVITÉS

• • • • Chaque Association Départementale, en fonction du nombre de bénévoles disponibles, de ses besoins et de ses projets départementaux, gère plusieurs sites d'activités : centres de distribution alimentaire, Restos Bébés du Cœur, chantiers d'insertion, Jardins du Cœur, etc.

### Les structures qui dépendent des Restos du Cœur :

- Les Restos du Cœur - Les Relais du Cœur
- Les Jardins des Restos du Cœur
- Les Ateliers des Restos du Cœur
- Les Relais Bébés du Cœur - Les Restos Bébés du Cœur
- Les Toits du Cœur
- La Péniche du Cœur
- Les Petites Ruches des Restos du Cœur
- Les Tremplins du Cœur – Relais du Cœur

## L'organisation interne des Restos

